

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La commune... cellule de base de la protection civile

«Principales responsables de la protection civile, les communes exécutent sur leur territoire les mesures ordonnées par la Confédération et les cantons, contrôlent l'exécution de celles qui incombent aux établissements, aux propriétaires d'immeubles et aux particuliers et prennent, le cas échéant, des dispositions pour assurer cette exécution et la préparation des moyens.»

C'est ainsi que l'article 10 de la loi fédérale sur la protection civile (du 23 mars 1962) définit très clairement les responsabilités et les tâches qui sont dévolues dans ce domaine aux communes. Tous les magistrats communaux intéressés sont censés être au courant des problèmes qui leur sont ainsi posés, et ils ont à leur disposition les chefs locaux — qu'ils ont eux-mêmes désignés, et qui ont suivi les cours appropriés — pour assumer la direction de toute cette vaste, complexe et délicate entreprise.

Bon, en principe, tout doit donc jouer... mais dans la pratique il n'en est pas toujours ainsi, et d'importantes différences se marquent ici et là quant à la mise au point de l'organisme de protection local (OPL). Et pour des raisons bien diverses, dont certaines proviennent d'un manque d'information évident.

Journée de protection civile dans le cadre de «Commune 74», à Berne

Ceci est d'ailleurs si évident, que les organisateurs de l'exposition «Commune 74», qui vient de se tenir à Berne, sur l'Allmend — du 3 au 7 septembre — ont tenu à mettre au programme de cette importante manifestation une «Journée de protection civile». Ceci en collaboration avec l'Office fédéral de la PC, l'Association bernoise PC (avec sa section de la ville de Berne) et l'Union suisse pour la protection des civils. Idée heureuse, car «Commune 74» constitue une magnifique tribune, puisque créée il y a deux ans par l'Union des villes suisses, elle est une véritable foire d'information et d'achats pour les besoins communaux et les entreprises publiques. C'est donc dire que cette exposition attire un grand nombre de visiteurs, magistrats et fonctionnaires des villes et communes de notre pays. C'est-à-dire également que la «Journée de protection civile» a réuni un nombre impressionnant de participants, et que l'information aura certainement porté. Nous avons noté pas mal de Romands, chefs locaux entre autres, et nous avons regretté qu'aucun des exposés n'ait été fait en français. Fort heureusement, le grand ordonnateur de la journée, M. Herbert Alboth — chef de l'information de l'USPC — avait demandé à M. Jean Comment, chef de l'Office cantonal bernois PC, de donner quelques explications d'ordre administratif en français. Bien sûr, deux des exposés furent tra-

duits et le texte remis aux Romands, mais il nous paraît anormal que dans une réunion de l'Union des villes suisses on n'ait pas pu prévoir un orateur s'exprimant en français. Qu'on y songe pour une prochaine fois... car c'est là le voeu de tous les intéressés.

Le nouveau directeur de l'OFPC fait le point

Après avoir salué de nombreuses personnalités, et entre autres les représentants des autorités cantonales et municipales bernoises, MM. Milan Bodin, secrétaire général de l'OIPC, Erwin

les réalisations remarquables qui étaient à mettre à l'actif de la protection civile dans ladite commune. Etant donné que les visites de l'après-midi tendaient justement à apprécier sur place ces réalisations, nous n'insistons pas davantage sur l'exposé en question, qui complétait celui de M. R. Bauder sur le plan pratique.

Présentation du film «Radiations!»

Tout ceci entendu, et mal pour les Romands, répétons-le... ce qui est dommage, les participants eurent l'occasion de voir le nouveau film «Radiations!» en version française et allemande. Et des réflexions que nous avons saisies vol, il apparaît que ce film répondait à une nécessité. Tant mieux... Puis tout le monde reprit place dans la grande salle du complexe de protection civile de l'Allmend, pour le repas de midi pris en commun, ce qui permit d'échanger de nombreuses réflexions... le thé offert en guise de boisson contribuant à «animer» les discussions.

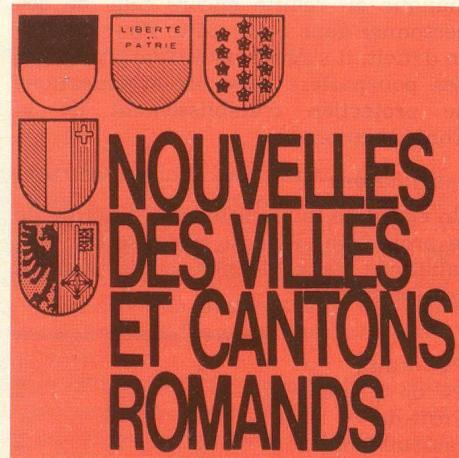
Visite des installations PC de la commune d'Ostermundigen

Cette journée fut complétée par une visite des installations PC de l'Allmend et des principales de la commune d'Ostermundigen. Soit l'hôpital de secours de Rüti, le centre de formation, abris divers, etc. Image réaliste d'une commune qui a fait, et qui continue à faire tout ce qui lui incombe dans le domaine de la protection civile. Félicitations aux autorités communales et au chef local. Par ailleurs, les participants eurent l'occasion de visiter l'exposition «Commune 74» dont une partie était réservée à tout l'équipement touchant à la sécurité, cette expression étant prise ici dans son sens le plus large.

Quant à la »Journée de protection civile», qui eut lieu le 6 septembre, elle constitua une excellente information, elle permit des contacts précieux et les responsables communaux présents furent confrontés avec leurs responsabilités dans ce domaine. Il convient donc de féliciter les organisateurs de cette manifestation, qui doit se renouveler, en mettant davantage l'accent sur les responsabilités incomptant aux chefs locaux, sur leurs tâches accrues et sur la nécessité qui se révèle à revaloriser leurs fonctions.

Toutes choses que nous reprendrons prochainement suite à une initiative qui va probablement se concrétiser sur le plan romand.

John Chevalier



Freiburghaus, conseiller national, président de l'Union des communes suisses, W. König, ancien directeur de l'OFPC, ainsi qu'une délégation autrichienne, le nouveau directeur M. Hans Mumenthaler dressa le tableau de la situation générale dans le monde et en Europe en particulier, sur le plan politique, mais aussi militaire, et il n'eut aucune peine à montrer combien il était indispensable que nous possédions le plus rapidement possible une protection civile opérationnelle, sur le plan des catastrophes, mais aussi dans le cadre de la défense générale.

La responsabilité des autorités communales pour la survie de la population en cas de guerre et de catastrophe

Il appartint à M. Robert Bauder, conseiller d'Etat du canton de Berne, chargé des affaires militaires et de la justice, de traiter ce sujet sur le plan général. Et, tout naturellement, il exposa tout ce qui s'était fait dans un tel domaine, pour l'ensemble du canton de Berne. Tout en insistant sur les responsabilités qui incombent aux communes. Puis il insista avec raison sur l'aide apportée par la protection civile lors d'un terrible orage qui — le 22 août — a frappé durement la commune de Steffisbourg. Exposé saisissant d'un magistrat cantonal qui joue à fond le jeu de la protection civile, et qui apporte un plein appui au chef de l'Office cantonal, M. Jean Comment, membre de la CRI.

Puis, passant du général au particulier, M. Jacob Knöpfel, président de la commune d'Ostermundigen, décrivit toutes

La protection civile en ville de Genève

Par une coïncidence heureuse, nous avons reçu quelques jours avant la manifestation que nous relatons ci-dessus... et qui en constitue un intéressant prolongement, un document permettant de faire le point quant à l'état de la protection civile dans une de nos importantes cités romandes. Une cité

qui constitue une commune, mais qui compte plus de 200 000 habitants. Et une fois encore, et si nous sommes convaincu que toutes les communes astreintes actuellement à la protection civile ont des responsabilités de base semblables..., nous savons d'expérience que les problèmes sont fort différents au moment de l'application. La schématisation dans ce domaine, comme on a tendance à le faire, nous paraissant irréaliste et propre à fausser les problèmes.

Nos lecteurs pourront s'en apercevoir alors que nous analysons à leur attention ce qu'il en est de la protection civile en ville de Genève, ceci grâce à MM. Roger Méroz, chef local, et par ailleurs secrétaire général du Conseil administratif de cette cité, et Eric Ischi, chef du service municipal PC et chef local adjoint. Fonctions qu'il a reprises de M. Roger Jourdan, il y a relativement peu de temps et auxquelles il se voue avec beaucoup de dynamisme.

Planifications... jusqu'en l'an 2000

Il va de soi que nous n'entendons pas entrer dans des détails, qui ont pourtant leur importance, mais ne relever ici que les secteurs les plus importants d'une vaste organisation.

C'est ainsi que le chef de service a participé à plusieurs séances de travail organisées dans le cadre de la planification à long terme. C'est ainsi également que l'étude de la planification du dispositif sanitaire a été effectuée selon les directives de l'OFPC. Par ailleurs, le schéma des transmissions a été examiné avec le chef cantonal. Enfin, une nouvelle planification du dispositif de l'OPL-ville de Genève a été abordée en tenant compte de l'évolution de la population jusqu'en l'an 2000.

Instruction et centre pour la ville de Genève

En abordant ce secteur, il est utile de préciser qu'actuellement, et par décision du canton et des communes intéressées, tout ce qui touche aux cours d'introduction et à la formation des cadres (à part naturellement ce qui relève de l'OFPC) est confié au service cantonal PC et se déroule au centre d'instruction de Bernex. A quoi il faut encore ajouter les cours de rattrapage. C'est ainsi que du personnel affecté à l'OPL-ville de Genève — conjointement d'ailleurs, pour certains cours, à des hommes ou femmes des autres communes — a participé à Bernex à onze cours d'introduction et d'exercices, treize cours pour formation de cadres, six cours pour établissements astreints (OPE), deux cours pour femmes volontaires, un cours pour comptables, trois cours pour chefs de matériel, deux rapports pour chefs OPE, trois rapports pour les médecins astreints.

Toutefois, et à l'heure actuelle, le centre de Bernex est saturé à l'extrême, et des études ont été entreprises afin que la ville de Genève possède son propre centre d'instruction.

Ce qui devient, semble-t-il, de première urgence si l'on sait que la ville de

Genève a organisé pour sa part: sept cours pour cadres, vingt-six exercices de deux jours pour sapeurs-pompiers, pionniers, sanitaires, chefs d'îlots et chefs d'immeubles. Plus deux exercices pour femmes volontaires, samaritains incorporés à la PC et aides aux sans-abri, et quinze exercices pour le personnel des OPE.

Ainsi, et sous sa propre responsabilité, la direction de l'OPL-ville de Genève a mis sur pied, avec ses propres instructeurs permanents: cinquante exercices au total, soit 93 jours de cours pour plus de 2200 personnes.

Effectifs de l'OPL et des OPE... 3960 au total

L'effectif des personnes instruites et incorporées dans l'organisme PC de la ville de Genève se présentait ainsi au début de l'année, et il va de soi que depuis lors, il a encore augmenté:

Etat-major: 18 personnes

Autoprotection: 553 personnes (chefs d'îlots, chefs d'immeubles et réserve)

Sapeurs-pompiers: 879 personnes (chefs de section, chefs de groupe, sapeurs-pompiers et pionniers)

Sanitaires: 672 personnes (médecins, pharmaciens, chefs de groupe, sanitaires, femmes volontaires)

Aides aux sans-abri: 202 personnes (pas encore de cadres)

Etablissements (OPE): 1502 personnes (chefs OPE et adjoints, cadres et personnel de tous les services, y compris services industriels)

En suspens (CVS-congés): 154 personnes

Ce qui fait donc, en tout, 3960 personnes instruites.

Matériel, atelier, véhicules

Le matériel, sous contrôle fédéral, est entretenu régulièrement et complété au fur et à mesure des livraisons de l'OFPC.

Le personnel de l'atelier s'est acquitté de ses tâches de dépannage, d'entretien et de réparation.

L'acquisition de 2 Ford Transit a porté à 13 le parc de véhicules; 8 sont utilisés pour les besoins du service et 5 sont prêtés en permanence à différents services de la ville. Par ailleurs, les camionnettes sont mises à disposition des enfants qui — pendant les grandes vacances — sont transportés journalièrement, avec leurs moniteurs, dans des «centres aérés» aménagés en divers points du canton.

Constructions... études générales, projets et exécution

Le Bureau d'études techniques doit faire face à de nombreuses tâches sur le plan général concernant: divers systèmes de chauffage des ouvrages isolés; un centre d'instruction pour la ville de Genève (comme indiqué plus haut); points d'eau.

Des avant-projets et projets ont été établis pour des installations diverses: PC, locaux d'attente, postes sanitaires de secours, etc.

Par ailleurs, et nous y reviendrons une fois en détail, une conduite anti-feu traversant une partie de la ville de Genève (rive droite) en sous-sol est en bonne voie d'achèvement. Les travaux nécessaires à cette originale réalisation ayant exigé la mise en œuvre de techniques nouvelles.

Enfin, les abris privés (immeubles, locatifs, grands centres commerciaux et écoles) permettent de mettre à disposition des habitants de la ville de Genève 103 107 places protégées (62% de la population).

Mise à disposition des installations pour diverses institutions

Il est intéressant de noter que certaines des installations PC de la ville sont mises à disposition de pas mal d'institutions civiles (auberge de jeunesse, groupements sportifs, handicapés physiques, etc.), ce qui est très valable sur le plan psychologique. C'est ainsi que pour 1973, le nombre des nuitées a été de 2729. Il va de soi que toutes les installations sont contrôlées conformément aux directives de l'OFPC, et toutes reconduites en ordre.

Sinistres et catastrophes — piquet d'alarme permanent

Autre élément utile à relever, le service municipal PC a été alerté trois fois: pour une importante inondation d'un village et pour deux graves incendies (dans ces derniers cas, prise en charge des sans-abri). A ce sujet, notons la mise en place d'un piquet d'alarme permanent avec l'ensemble du personnel du service. Enfin, et après avoir relevé les bonnes relations entretenues avec l'OFPC, le service cantonal et l'Organisation internationale de protection civile, les responsables de l'OPL-ville de Genève constatent que leur organisme continue à se développer, cela dans le but de venir en aide à la population en cas de nécessité. (J. C.)

Canton de Berne

Toujours sous le signe de commune et protection civile, nous donnons ci-dessous un autre aspect du problème. C'est-à-dire l'intervention de l'organisme local lors d'une catastrophe.

Commune de Steffisbourg

«Il y a quelques semaines, la commune bernoise de Steffisbourg a dû apprendre à ses dépens combien il est important de pouvoir disposer d'un organisme de protection civile bien structuré et pourvu des moyens nécessaires en matériel et en personnel. Le 22 août, un orage aux conséquences désastreuses a frappé cette commune. Ce sinistre ayant causé des dommages atteignant plusieurs millions de francs représente la plus

grand calamité que Steffisbourg et la commune voisine de Heimberg aient jamais vécue. La protection civile fut mise sur pied en même temps que la police et les différents corps de sapeurs-pompiers afin de circonscrire les dommages et de sauver et assister des êtres humains. Il a fallu évacuer des immeubles menacés. Les sans-abri ont été hébergés dans le poste sanitaire de secours de Glockental. Les familles privées de la possibilité de cuire leurs repas ont été ravitaillées, en même temps que le personnel des services de l'armée mis sur pied par suite de l'alarme générale, par le service de la subsistance de la protection civile. Le Conseil communal et un état-major de crise ont été engagés dans une opération de grand style durant plusieurs jours afin de mettre en route les travaux de déblaiement les plus importants et les mesures provisoires de remise en état les plus urgentes. A la fin des événements qui ont provoqué la catastrophe, une centaine de participants à des cours de protection civile ont consacré leur service de protection civile aux travaux les plus importants pour assurer la vie et la survie de la population dans les régions sinistrées. Sans l'existence d'une protection civile bien organisée — Steffisbourg est l'une des communes bernaises dans lesquelles les installations, les constructions et l'organisation de la protection civile sont les plus avancées — les dommages auraient certainement été beaucoup plus importants et nombre de personnes n'auraient pas pu être secourues à temps.»

(Réd.: exemple cité par M. R. Bauder, conseiller d'Etat, lors de la Journée protection civile organisée dans le cadre de «Commune 74».)

inspecteur de l'Office fédéral de la protection civile.

M. Romanens donne connaissance des divers points traités lors du rapport des chefs locaux. Retenons tout particulièrement les indications relatives aux abris privés et à l'instruction pour l'ensemble du canton (réd.: des indications que nous avons déjà données).

Pour éviter une inégalité de traitement dans les possibilités d'effectuer des déductions de la taxe militaire, une modification de la loi est actuellement en cours. Par la suite, il devrait être possible d'apporter une déduction de taxe sans qu'un nombre fixe de jours de cours soit nécessaire.

Prochainement, la loi fédérale sur la protection civile du 23 mars 1962 subira de nombreuses et importantes modifications. Des directives sont également en préparation en vue d'une planification générale de la protection civile jusqu'en 1990.

L'état-major prend connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil communal de la commune de Colombier, d'autoriser la mise sur pied d'un exercice communal de protection civile pour cette année.

La date retenue est celle du samedi 19 octobre 1974. Il durera de 07 h 00 à 17 h 00.

Cet exercice se déroulera sur Planeyse et rassemblera toutes les personnes incorporées dans la protection civile pouvant légalement être convoquées. L'inscription de nombreux volontaires est très appréciée par l'EM, ce qui prouve l'intérêt porté à la protection civile par une partie de la population. De plus amples renseignements sur cet exercice seront communiqués dès que l'Office fédéral de la protection civile aura donné son accord définitif.

La population est invitée à réserver la date du samedi 19 octobre 1974 pour voir à l'œuvre les divers services de la protection civile locale. Il sera également possible de visiter les locaux du matériel et le poste de commandement.

Office communal PC

(Réd.: nous nous réjouissons de recevoir une relation de cet exercice, car nous pensons que c'est là le vrai visage de la protection civile.)

Canton de Neuchâtel

Commune de Colombier

Pour mettre un point final à cette chronique entièrement consacrée aux questions qui sont à résoudre dans les communes, en ce qui concerne la protection civile, nous reproduisons un texte que le chef de l'Office municipal PC de Colombier a bien voulu nous faire parvenir. Nous n'avons, bien sûr, pas fait le tour du problème, mais simplement apporté quelques éléments utiles aux magistrats communaux concernés et aux chefs locaux.

«L'état-major de l'Organisme de protection civile local s'est réuni le 25 juin 1974, sous la direction de M. Jacques Romanens, chef local.

Après avoir suivi un cours de perfectionnement, deux nouveaux chefs de groupe ont été nommés. Nous félicitons ces deux personnes de leur nomination et leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle fonction.

Les installations techniques du poste de commandement sont pratiquement terminées. Les derniers détails seront mis au point lors de la prochaine visite d'un

conseiller national et conseiller d'Etat genevois, à qui nous présentons nos plus chaudes félicitations.

le président de la CRI
John Chevalier

La protection civile à travers le monde

135 instructeurs formés dans les cours de l'OIPC selon les méthodes suisses

Voici ce que dit la presse genevoise («Journal de Genève») au sujet des cours organisés à Genève par l'OIPC, et du cours No 8/1974 en particulier:

«Depuis un certain nombre d'années déjà, l'Organisation internationale de protection civile (OIPC), dont le siège est à Genève, a pris en charge un nouveau secteur d'activité, sur le plan pratique. C'est-à-dire qu'elle organise des cours internationaux d'instructeurs au Centre cantonal de protection civile à Bernex, ceci grâce à la compréhension des autorités genevoises et des services intéressés, chacun ayant compris que ces cours donnés selon le système suisse contribuent au rayonnement de notre ville dans des pays toujours plus nombreux.

Ceci étant dit, il est intéressant de connaître les principales caractéristiques du cours international qui vient de se terminer ces jours par la cérémonie de la remise des diplômes aux stagiaires, en présence de M. Roger Peltier, chef cantonal de l'instruction. Ce cours, le huitième, était réservé aux stagiaires anglophones, de sorte que — à côté d'instructeurs genevois — plusieurs spécialistes anglais faisaient partie du corps enseignant. Quant aux 23 stagiaires, ils venaient du Brésil, des Philippines, du Ghana, du Liban, de la Libye, ce qui montre bien l'extraordinaire éventail des pays qui s'efforcent de promouvoir sur leur territoire la protection civile.

Le programme, d'une durée de cinq semaines, comprenait du travail pratique, selon nos méthodes et avec du matériel suisse, de même que des conférences et des visites à l'extérieur. Dont l'une à Berne, où les participants ont été reçus par le nouveau directeur de l'Office fédéral de la protection civile, une autre encore à Villeneuve où la gendarmerie vaudoise a donné tous les éléments concernant la police routière, la plupart des aspirants instructeurs s'occupant de ce problème. La caserne de secours et d'incendie a également retenu l'attention des stagiaires.»

«Un exposé de M. F. Berkol, coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

«Par ailleurs, M. l'Ambassadeur Farouk Berkol qui a été désigné en tant que coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a fait un remarquable exposé sur le rôle qu'il

est appelé à jouer, sur quelques réalisations et surtout sur ses projets. Des projets qui font la part belle, et normale, à la protection civile et à l'OIPC. Nous avons eu l'occasion de discuter avec M. F. Berkol et nous pensons revenir sur ce sujet très prochainement. Enfin, comme innovation, signalons la mise en place d'un exercice de protection civile à l'aide d'un ordinateur.

Afin de tester les connaissances des stagiaires, ils ont pris part à un exercice comprenant la lutte contre le feu, le sauvetage et les soins aux blessés. Cela en présence de nombreux chefs locaux genevois, du professeur J.-A. Baumann, des représentants du Service cantonal PC, MM. E. Reymann et M. Gaille, et de plusieurs diplomates des pays intéressés.

A cette occasion, il a été relevé que 135 instructeurs ont déjà été formés dans les cours de l'OIPC, animés par MM. M. Bodi, secrétaire général, et J. Chevalier, directeur du Centre de formation, et qu'un certain nombre d'entre eux occupent des fonctions importantes dans la protection civile de leurs pays respectifs, dont celle de directeur national

dans plusieurs cas. Alors bilan positif pour l'OIPC, mais aussi pour Genève, dont le nom est lié de façon intime à cette action de sauvegarde des gens et des biens, par le fait que les cours internationaux ont lieu en notre ville.»

Nous pouvons ajouter à ce compte-rendu que le cours No 9 vient de débuter à Bernex et qu'il réunit des stagiaires de langue française.

Un secteur qui intéresse de nombreux pays... les OPE

On sait l'importance qui a toujours été donnée en Suisse à la protection des entreprises, du temps de la PA-bleue déjà (Protection aérienne industrielle), puis ensuite — et avant même que la Loi sur la PC ait été adoptée — à la formation des organismes de protection d'établissement. Ces OPE, dont les premiers chefs furent instruits il y a près de vingt ans, à Genève en particulier, suite à des cours fédéraux où tout était à imaginer...

Il ne peut donc nous être indifférent que l'OIPC, poursuivant ses efforts dans

ce domaine, a constitué une commission technique dite des OPE, dont la dernière session vient d'avoir lieu à Genève, présidée par le général Sedick et comprenant des représentants de nombreux pays. Ayant le privilège de suivre ces travaux (la session ayant été mise au point par M. M. Bodi, secrétaire général de l'OIPC), en qualité d'expert permanent, nous pouvons attester du sérieux et de l'intérêt portés par les participants à des problèmes qui ont souvent un caractère technique prononcé.

Cet intérêt va d'ailleurs se manifester de façon concrète en avril 1975, puisque — sur invitation du Gouvernement libanais — une assemblée aura lieu à Beyrouth, mise au point par l'OIPC, réunissant tous les spécialistes en la matière et consacrée entièrement aux organismes de protection d'établissement. Nous donnerons tous les détails voulus dans le prochain numéro, mais d'ores et déjà, nous pouvons affirmer que les organisateurs libanais accueilleront avec joie tous nos compatriotes qui voudront profiter de cette occasion pour faire un beau voyage.

J. Chevalier

L'Office fédéral de la protection civile cherche

instructeurs

pour la formation des cadres supérieurs de la protection civile

Tâches principales

- instruction dans les cours de formation des cadres supérieurs de la protection civile;
- participation à l'élaboration de programmes d'enseignement, à l'organisation de cours et à la rédaction de documents pour l'instruction.

Nous demandons

- formation professionnelle complète du degré moyen supérieur et plusieurs années d'expérience professionnelle;
- bonne formation générale et aptitude à enseigner;
- si possible, formation comme officier de l'armée ou instructeur cantonal de la protection civile;

— langue maternelle: l'allemand, le français ou l'italien; bonne connaissance d'une deuxième langue officielle.

Nous offrons

- activité exigeante, créatrice et variée au sein d'une petite équipe;
- introduction complète et individuelle dans les nouvelles tâches et activités;
- engagement dans le cadre de l'échelle des traitements de l'administration fédérale; classification d'après la formation et l'ancienne activité professionnelle; possibilités d'avancement selon les aptitudes.

Entrée en fonction après entente.

Veuillez envoyer vos offres de service accompagnées du curriculum vitae détaillé, d'une photo de passeport et des copies de certificats et d'attestations professionnelles à

l'Office fédéral de la protection civile, service du personnel, case postale, 3003 Berne.

Renseignements: tél. 031 61 51 72 (chef de la section «Cours») ou 61 50 09 (remplaçant) ou encore 61 51 75 (service du personnel).



Plans pour la protection civile

Nous les établissons avec le plus grand soin. Sur demande nous réduisons, agrandissons ou copions vos plans dans le tirage désiré et sur le papier de votre choix. Nos spécialistes travaillent vite et bien. Notre longue expérience et nos installations les plus modernes jouent également un rôle essentiel. L'établissement de plans est très important pour la prévention de catastrophes. Il n'est pas rare que ceci pose de sérieux problèmes aux petites communes notamment. Venez nous voir à la Zieglerstrasse 34 ou téléphonez-nous au 031 53 93 81 (15). C'est avec plaisir que nous vous conseillerons et rechercherons la solution financière la plus avantageuse pour vous.

Atelier de reproductions

AERNI - LEUCH SA, 3000 Berne 14